

DEC132645DR15

Décision portant nomination de Mme Chantal BLANCHARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP) et nommant M. Jacques GIACOMONI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ ;

Considérant que Mme Chantal BLANCHARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine les 18, 19, 25 et 26 septembre 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Chantal BLANCHARD, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP), à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Chantal BLANCHARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Chantal BLANCHARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 septembre 2013

Le directeur de l'unité
Jacques GIACOMONI

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour
Mohamed AMARA